



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont-en-Vexin

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du vendredi 22 mai 2015 à 20 h 30

Le vingt-deux mai deux mil quinze, onze membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, M^{mes} Suzanne Bouychou, Annie Degenne, MM. David Rogier, Joël Hersan, M^{mes} Eliane Flériag, Marie-Hélène Caron-Parte, Delphine Fettke, Aurélie Lefèvre, MM. Maurice Monge et M. Rémi Kaiser.

Etaient absents : MM. Christophe Aubry, Franck Mouchez, Michel Pariselli, et M^{me} Séverine Bordeau.

Pouvoirs : M. Pariselli à M^{me} Bouychou / M. Aubry à M^{me} Degenne / M^{me} Bordeau à M^{me} Flériag.

Madame Eliane FLERIAG est désignée Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

I / Préemption pour l'acquisition d'un terrain rue des Puits

Le conseil municipal a décidé d'acquérir le terrain cadastré section C n° 418, situé rue des Puits, en date du 27 mars 2015.

Les propriétaires avaient signé une lettre d'engagement sous réserve de la signature d'une promesse de vente avec la Commune ou de céder l'ensemble de la propriété à un acheteur.

Un compromis avec un acquéreur pour l'ensemble de la propriété a été signé.

Par conséquent, après réflexion et débat, le **Conseil Municipal délibère et vote pour ne pas poursuivre** son souhait d'acquérir la parcelle cadastrée section C n° 418 et renonce à la préemption sur ce bien.

Monsieur le Maire est chargé d'aviser le notaire et les propriétaires de cette décision.

14 conseillers sont « Pour »

II / Travaux rue Marinnet : choix de l'entreprise

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour valider** le choix de la commission voirie sur les travaux de la rue Marinnet et décide que ceux-ci seront exécutés par l'entreprise SACER de Beauvais pour la somme de 40 746 €HT, sachant qu'une subvention d'Etat au titre de la DETR a été acceptée pour un montant de 16 298,40 €.

Monsieur le Maire est chargé de signer les documents afférents au dossier.

14 conseillers sont « Pour »

III / Bon d'achat pour les élèves partant au Collège

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour délivrer** un bon d'achat de 35 € aux élèves partant au Collège à la prochaine rentrée scolaire.

Ce bon d'achat est valable uniquement pour l'achat de fournitures scolaires – hors consommables informatique – et devra être utilisé avant le 30 septembre 2015 chez les Etablissements BUREAU VALLEE de Trie Château.

11 élèves sont concernés et recevront, lors d'une petite cérémonie à l'école, un bon d'achat nominatif.

14 conseillers sont « Pour »

La séance est levée 21 h 05

Le 23 mai 2015

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Renseignements utiles

RECYCLAGE

Un nouveau bac est disponible en Mairie et il est destiné à recevoir les stylos, les fluos, les marqueurs, les correcteurs liquides et en ruban, les feutres, les porte-mines, les stylos-plume. Ceux-ci seront recyclés et l'argent collecté est destinée à l'association « Rire Médecins ». Merci de penser aux enfants hospitalisés pour leur redonner un peu de sourire en apportant vos stylos usagés en Mairie ou directement à l'Ecole de Jouy sous Thelle.

UTILISATION DES ENGINS A MOTEUR

Il est rappelé qu'il est strictement interdit d'utiliser des engins à moteur en dehors des jours et horaires ci-dessous rappelés :

Jours ouvrables et samedis → de 8 h à 12 heures et de 14 h à 19 heures,

Dimanches et jours fériés → de 9 h 30 à 13 heures.

Merci de respecter votre voisinage en utilisant vos tondeuses, tronçonneuses, etc..... uniquement durant ces plages horaires.

FONDATION DU PATRIMOINE

La 3^{ème} tranche de travaux de restauration de la Chapelle de la Chaire à Loup est effective, pour soutenir les projets des élus, et maintenir le patrimoine en l'état, vos dons seront utilisés correctement. Vous trouverez ci-joint une plaquette explicative ainsi qu'un bulletin de souscription. Merci à l'avance de votre confiance et de votre générosité. Les travaux seront engagés prochainement avec le concours de la Fondation du Patrimoine.

Par ailleurs, il faut savoir que la Fondation du Patrimoine participe également à la restauration des propriétés privées. Vous pouvez consulter leur site internet www.fondation-patrimoine.org ou les contacter au 03 44 86 20 87 et tous les renseignements nécessaires vous seront communiqués par les équipes compétentes de professionnels.

RESTRICTION A LA CIRCULATION

En raison de la Brocante - Foire à tout, le dimanche 14 juin 2015, la rue des Puits sera fermée à la circulation, sauf aux véhicules de secours. La Rue Marinnet sera exceptionnellement rendue en double sens de circulation.

Les résidents de la rue des Puits sont priés de sortir leur véhicule avant 6 heures s'ils ne participent pas à la brocante et s'ils doivent s'absenter dans la journée.

Les résidents de la rue Marinnet sont priés d'éviter de stationner dans cette rue, pour ne pas gêner la circulation.

Merci de la compréhension de chacun d'entre vous.

CREATION D'ENTREPRISE

Un second emplacement « TAXI » sera installé devant l'Eglise à compter du 1^{er} juin 2015. Vous pourrez contacter le Taxi DENIS au 06 66 28 60 83.

COMMANDE GROUPEE DE FIOUL DOMESTIQUE

Monsieur Daniel Lommer, gérant bénévole du **Groupement d'Achat Fioul Domestique** de notre Commune, vous informe que la **prochaine livraison groupée** est prévue pour le **mercredi 17 juin 2015**, sachant que la suivante aura lieu le mercredi 23 septembre 2015.

Les habitants en seront informés plus précisément, par voie d'affichage (Mairie, Ecole, Commerces) ainsi que sur le site Internet de la Commune.

Les bons de commandes sont disponibles en Mairie ainsi que sur le site Internet. Ils devront être déposés en Mairie au plus tard le samedi 13 juin 2015 à midi.

Les commandes tardives ne pourront pas être honorées.